

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-1 à 7 du code du travail)

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Île de France :
Déclaration n° 11 75 46 034 75

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation :

Dénomination commerciale : SEX-ASSIST
Nom commercial : ECOLE DE PSYCHO SEXOLOGIE
N° de SIREN : 452 328 206
Siège : 23 rue du Départ – 75 014 PARIS -FRANCE

2) Le cocontractant - dénommé le stagiaire :

Nom :
Prénom :
Adresse :

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
Formation en Psycho sexologie
Préparation au Diplôme de Praticien en Psycho Sexologie – formation complète sur 3 ans

Article 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUE DE LA FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du code du travail

Actions de conversion qui permettent d'acquérir une nouvelle qualification ou de changer d'activité professionnelle.

- **Intitulé du stage :**
Psycho sexologie – aspects médicaux et prévention

- **Objectifs :** Acquérir les connaissances de base en sexologie

- **Déroulement de la formation:**

- L'enseignement complet se déroule sur 3 modules de 14 jours chacun.
Soit un **enseignement théorique** en sexologie de 180 heures
Et un **enseignement pratique** des outils permettant la prise en charge de 90 heures

Il est conseillé aux élèves de suivre également les enseignements de spécialité qui complètent leur formation.

- Un **enseignement de spécialité** outils en **hypnose**, sous la forme d'un week end par année d'enseignement de 16 heures de cours chacun soit 48 heures au total.

-Un **enseignement de spécialité** outils en **thérapies énergétiques, psychopathologie, psychosomatique et sophrologie**, de 64 heures par année soit 128 heures au total

Durée totale de la formation complète : 510 heures
170 heures par année

Dates et horaires de la formation:

les dates sont susceptibles d'être légèrement modifiées.

Horaires de chaque journée de formation :

De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00

Les cours de la formation théorique se déroulent à raison d'un samedi par mois.

L'enseignement pratique se déroule la dernière semaine de juin de 9H00 à 18H00

Chaque année nous organisons des séminaires optionnels qui apportent des outils à nos étudiants : en hypnose, en psychothérapie énergétique, en psychosomatique, en sophrologie.

Les dates des prochaines sessions :

Année 2018 – 2019

Les 6 octobre, 10 novembre, 1er décembre 2018 et 12 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai et 22 juin 2019 (ces cours peuvent être suivis à distance)

Séminaire pratique :

Du 24 au 28 juin 2019

Séminaire de spécialité de janvier :

du 18 au 21 janvier 2018

Séminaire de spécialité de février :
Les 16 et 17 février 2019

Séminaire de spécialité de mars:
Du 22 au 25 mars 2019

- Programme et méthodes :
Susceptibles de légères modifications

Module théorique

- Chirurgie sexuelle
Image du corps : corps réel et imaginaire
- Sexualité et affections chroniques
Sexualité et cancer
- Sexualité et troubles psychiatriques
Sexualité et handicap
- Contraception
IVG
Déni de grossesse
- Sexualité et grossesse
Le désir d'enfant
La procréation médicalement assistée
La grossesse
- Le post partum
La sexualité et l'arrivée des enfants dans le couple
- IST et Prévention
- Dépendances et sexualité
Troubles du comportement alimentaire
- La prise en charge des troubles sexuels par l'hypnose

Séminaire pratique

- Co thérapie de couple
- Apprentissage de la relaxation
- Entretiens simulés

- Fantasma thérapie (fantasme adulte)
- Initiation à l'hypnose

Séminaire de spécialité de février

- Initiation à l'hypnose
- Fondements théoriques
- Apports de la recherche et des neurosciences
- Travail sur les différents types d'inductions hypnotiques
- Mise en situation par petit groupe de travail

Séminaire de janvier

Psycho pathologie – les troubles de l'attachement

Séminaire de mars

Outils pratiques en sophrologie pour résoudre les troubles sexuels

Article 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLEMENT NÉCESSAIRE AVANT L'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Les stagiaires sont admis sur dossier par la responsable de la scolarité. Cette formation est plus particulièrement destinée aux candidats des professions médicales, para médicales et psychologiques.

Article 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- **Dates et horaires de la formation:**
- **Formation théorique 60 heures – un samedi par mois d'octobre à juin**
- De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
- **Formation pratique 30 heures – La dernière semaine du mois de juin**
- De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
- **Enseignement de spécialité**
- De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
- **Cours théoriques interactifs et cours pratiques** par des exercices en petits groupes, simulations de consultations...
- **Validation des connaissances :**

- La validation de chaque module est basée sur la réussite d'un examen : une épreuve écrite de 2H00 notée sur 20 portant sur le programme de chaque module 80% de la note et de la note de 2 fiches de lecture (par module) à rendre dans les délais demandés : 20% de la note. La validation de chaque module d'enseignement sera effective avec une moyenne au moins égale à 10 sur 20.

Un mémoire est à préparer pour la fin du cycle d'études.

- **Un certificat sera remis au candidat avec la mention de la note obtenue lors de chaque validation.**
- En cas de non obtention d'une note au moins égale à 10 sur 20, une attestation de présence aux cours pourra être remise. Des sessions de rattrapage sont organisées régulièrement.

Le Diplôme de Psycho Sexologue Praticien sera remis aux étudiants ayant réussi les 3 modules, remis un mémoire de fin de formation et suivi la supervision de fin d'étude.

Le Diplôme intermédiaire de Conseiller en Psycho Sexologie sera remis aux étudiants ayant validé deux années de formation.

- **Les effectifs** : L'Ecole de Psycho Sexologie accepte des groupes de maximum 30 personnes par niveau

Article 5 : DÉLAIS DE RÉTRACTATION

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

**Formation théorique et pratique obligatoire:
Coût HT. 1 700 euros (exonération de TVA)**

1500 euros pour les dossiers reçus avant le 30 juin 2018 (tarif réservé aux étudiants en cours de formation)

Supervision obligatoire de fin d'étude en troisième année
Etude de 10 cas cliniques filmés
Coût 450 euros

Enseignements de spécialité optionnelle :

Séminaires de spécialité thérapies énergétiques :
Coût HT. 500 euros (exonération de TVA)

Séminaires de spécialité en psycho somatique, psycho pathologie et sophrologie
Coût HT 500 euros (exonération de TVA)

Séminaires de spécialisation hypnose :
Coût HT 250 euros (exonération de TVA)

Une supervision complémentaire pourra être envisagée pour faciliter le démarrage de l'activité.

70 euros par consultation

Article 7 : INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes. Aucun remboursement n'est possible au-delà du mois de janvier de chaque année.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure, dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance du siège de la société sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris , le

Le stagiaire

Signature

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)

Barreteau Fabienne PDG

Sixième et dernière page